

Département :
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement :
FORBACH

Nombre de conseillers

élus :
15

Conseillers en fonction :
15

Présents :
15

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 23 Mai 2020 à 15h00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Présents :

M.DE FEYTER	Mme MALINI	M. JAZBINSEK
Mme NANTERN	M. PRODOHL	Mme HOULLE
M.SCHAER	Mme MALIZIA	M. SZCZERBOWSKI
Mme ALTMEIER	M. SCHAMBION	Mme MEGEL
M. WAGNER	M. SIEBERT	Mme GAMEL

Absents excusés :

Objet : PV DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à quinze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FOLKLING proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7, et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la **présidence de M. Alain MARCHETTO**, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Le conseil a choisi pour **secrétaire Mme ALTMEIER**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. DE FEYTER Bernard	Mme MALINI Dominique	M. JAZBINSEK Antoine
Mme NANTERN Marie-Rose	M. PRODÖHL Norbert	Mme HOULLE Eliane
M. SCHAEER Quentin	Mme MALIZIA Virginie	M. SZCZERBOWSKI Stéphane
Mme ALTMEIER Céline	M.SCHAMBION Mathieu	Mme MEGEL Marie-Ange
M. WAGNER Philippe	M. SIEBERT Jérôme	Mme GAMEL Véronique

Envoyé en préfecture le 05/06/2020

Reçu en préfecture le 05/06/2020

Affiché le

ID : 057-215702226-20200523-1B_23052020-DE

Election du Maire : Premier tour du scrutin

La séance s'est poursuivie sous la **présidence de M. JAZBINSEK Antoine**.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote ;

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-7 à L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
Nombre de bulletins blanc ou nuls	1
Nombre de suffrage exprimés	14
Majorité Absolue	8
M. Bernard DE FEYTER a obtenu	14

M. Bernard DE FEYTER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé.

M. Bernard DE FEYTER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Affiché le 25 mai 2020

Pour extrait certifié conforme
Folkling, le 23 Mai 2020
Le Maire
Bernard DE FEYTER

